

3113

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 39 rue Jean Wastyn, 59290 WASQUEHAL
952 446 094 RCS LILLE METROPOLE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 2 DECEMBRE 2025

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Adeline MOLMY
Madame Perrine MOLMY

Détenant ensemble 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 3113 désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 3113 et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 21 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport de la Présidente,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décide à l'unanimité de transférer le siège social du 39 rue Jean Wastyn, 59290 WASQUEHAL au 32 AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE, 59700 MARCQ-EN-BARŒUL, et ce à compter de ce jour.

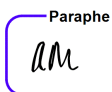
DEUXIÈME DÉCISION

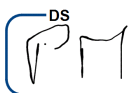
La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 32 AVENUE DU DOCTEUR CALMETTE, 59700 MARCQ-EN-BARŒUL.

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

Paraphe


DS


TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

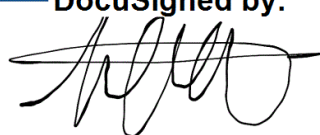
Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Adeline MOLMY

Perrine MOLMY

Signé par :

4BC0B3DC4C2B4D7...

DocuSigned by:

FC40CA8F0EB6467...